



ACCORD DE NIVEAU DE SERVICE (SERVICE LEVEL AGREEMENT)

DANS LE CADRE DE LA FOURNITURE DES DONNEES ET RENSEIGNEMENTS
AERONAUTIQUES

ENTRE

L'AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE

(ANAC)

ET

L'AGENCE POUR LA SECURITE DE LA NAVIGATION AERIENNE EN AFRIQUE
ET A MADAGASCAR

(ASECNA)



Edition	: 02
Date d'édition	: Mai 2022
Etat	: République Gabonaise

APPROBATION DU DOCUMENT

Le tableau ci-dessous indique toutes les autorités compétentes qui ont successivement approuvé la présente édition du document relatif à l'Accord de Niveau de Service entre le créateur de données et d'informations aéronautiques, l'**ANAC GABON** et le Editeur de l'information aéronautique l'**ASECNA**, sous l'égide de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile Gabonaise (**ANAC GABON**).

En foi de quoi, les parties ont signé le présent Accord à la date mentionnée ci-dessous.

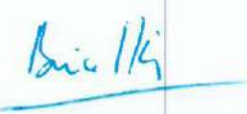


QUALITE DE CHAQUE PARTIE	AUTORITE RESPONSABLE	NOM ET SIGNATURE	DATE
PUBLICATEUR D'INFORMATION AERONAUTIQUE	REPRESENTATION DE L'ASECNA AU GABON	Brice Thierry Arist SOKI 	12/05/2022
CREATEUR DE DONNEES ET D'INFORMATIONS AERONAUTIQUES	AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE DU GABON	Nadine ANATO	10/05/22 
APPROBATEUR DE L'ACCORD DE NIVEAU DE SERVICE	AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE DU GABON	Nadine ANATO	10/05/22 

TABLEAU DES AMENDEMENTS

Le tableau ci-après retrace l'historique complet des éditions successives de l'Accord de Niveau de Service (SLA).

EDITION	DATE	MOTIF DE CHANGEMENT	SECTIONS, PAGES AFFECTEES
01	05/01/2018	Création du document	Toutes
02	Avril 2022	Mise à jour des références réglementaires	Toutes

Handwritten signature

Handwritten signature

LISTE DE DIFFUSION

NOMBRE D'EXEMPLAIRE	DESTINATAIRE	FORMAT ENVOYE
ASECNA		
1	Représentant de l'ASECNA au GABON	Papier et électronique
1	Chargé du Contrôle, de la Sécurité, de la Qualité et Environnement	Électronique
1	Commandant d'aérodrome de Libreville	Électronique
1	Chef unité AIM	Papier et électronique
1	Chef unité BNI	Électronique
1	Poste de travail Information Locale	Papier et électronique
1	DNAAI	Électronique
ANAC GABON		
1	Directeur Général de l'ANAC GABON	Papier et électronique
1	Responsable qualité	Papier et électronique
1	Directeur de l'exploitation aérienne	Papier et électronique
1	Directeur des aérodromes et équipements	Papier et électronique
1	Chef de services navigation aérienne	Électronique
1	Chef de bureau information aéronautique et cartographie	Électronique

CD.

cr

TABLE DE MATIERE

APPROBATION DU DOCUMENT	2
TABLEAU DES AMENDEMENTS	3
LISTE DE DIFFUSION	4
TABLE DE MATIERE	5
INTRODUCTION	6
1. Dispositions générales.....	6
1.1 Champ d'application	6
1.2 Avantages attendus d'un SLA	6
1.3 Les Parties à l'Accord.....	6
1.4 Références et textes Réglementaires.....	7
1.5 Période d'application.....	7
1.6 Entités impliquées dans la fourniture des données	8
2. Services et niveaux de service	8
2.1 Obligations de l'ANAC.....	8
2.2 Obligations de l'ASECNA.....	10
2.3 Exclusions.....	10
2.4 Limites	10
ANNEXES	11
ANNEXE 1 - Calendrier AIRAC.....	12
ANNEXE 2 - Points de contact.....	13
ANNEXE 3 : formulaire de demande de publication par NOTAM	14
ANNEXE 4 : formulaire de demande de SUP AIP/AIC	15
ANNEXE 5 : Les exigences des métadonnées	16
ANNEXE 6 : Indicateurs de niveau de service	17
ANNEXE 7 : Tableau récapitulatif des créateurs de données et informations aéronautiques de l'AIP	18

CR.

cl

INTRODUCTION

1. Dispositions générales

1.1 Champ d'application

Cet accord sur le niveau de service (SLA) informe sur la prestation de service pour la fourniture de données et informations aéronautiques par l'**ANAC GABON** (créateur de données et informations aéronautiques) à l'**ASECNA** (Publicateur) et les exigences convenues selon lesquelles les données aéronautiques doivent être publiées par l'**ASECNA**.

Cet accord de niveau de service (SLA) est supervisé et géré par l'Agence Nationale de l'Aviation Civile du GABON (Régulateur).

1.2 Avantages attendus d'un SLA

Un SLA est un contrat entre les parties, il définit les services fournis, les indicateurs liés à ceux-ci, les niveaux de service acceptables et inacceptables, les responsabilités du créateur et du Publicateur ainsi que les mesures à prendre dans des situations spécifiques.

Dans le cadre du présent SLA, seuls les modes de fonctionnement sont abordés et formalisés, les aspects financiers ne sont pas considérés.

Les principaux objectifs du SLA sont :

- **Une meilleure communication** : Il aide à la communication bilatérale entre le fournisseur (ANAC) et le client (ASECNA). Cette communication commence au début du processus de mise en place du SLA et continue tout au long de la vie de l'accord. Les parties impliquées se réunissent pour comprendre les besoins, les priorités et les préoccupations des uns et des autres ainsi que pour avoir une idée des problèmes auxquels chaque partie peut être confrontée à travers l'échec de chacune des parties à remplir ses obligations.
- **Protéger contre de fausses attentes** : Il n'est pas rare que l'une des parties ait de l'autre partie des attentes qui soient supérieures à ce qui peut être considéré comme raisonnable. Discuter de ces attentes et des engagements de ressources nécessaires pour les réaliser est une activité de la mise en place du SLA. Le processus consiste à l'identification et à la discussion des attentes. En conséquence, il permet d'identifier les niveaux de service qui sont considérés comme acceptables par chaque partie, qui sont réalisables et réalistes.
- **Exigence mutuellement convenue** : Il établit une exigence convenue par rapport à laquelle la performance peut être évaluée. Il identifie les attentes des clients, définit les limites de la prestation de service attendu et clarifie les responsabilités de chaque partie. En l'absence d'une compréhension commune des attentes et des priorités, les conflits peuvent facilement survenir entre les parties. Le SLA ainsi que le processus de communication nécessaire pour sa mise en œuvre contribue à réduire les conflits entre les parties et constitue un moyen de résolution des différends en cas de problème.
- **Un processus pour évaluer l'efficacité du service** : Comme le SLA fixe les exigences à partir desquelles le service peut être évalué, il offre la base pour effectuer une évaluation de l'efficacité du service.

1.3 Les Parties à l'Accord

Le tableau suivant décrit et nomme les personnes morales et leurs représentants qui ont approuvé le présent SLA.

Entités	Adresses	Responsables
REPRESENTATION DE L'ASECNA AU GABON	Aéroport International Libreville LEON MBA BP : 2252 Libreville (Gabon) Tel : 065027400 Mail : SOKIBri@asecna.org	Brice Thierry Arist SOKI
ANAC GABON	Aéroport Internationale Libreville LEON MBA BP : 2212 Libreville (Gabon) Tel : 011-44-56-58/011-44-56-54 Mail : contact@anac-gabon.com	Nadine ANATO

Tableau 1 : parties à l'accord

1.4 Références et textes Réglementaires

Les exigences réglementaires nationales précisent les données aéronautiques à fournir par les créateurs de données et d'informations aéronautiques, et leur traitement ultérieur par l'AIM (ASECNA) :

- RAG 7.2 "Services de la circulation aérienne";
- RAG 7.3 "Services d'information Aéronautiques".
- RAG 7.3.1 "PANS AIM "
- RAG 7.4 "Unités de mesure à utiliser dans l'exploitation en vol et au sol";
- RAG 7.6 "Cartes Aéronautiques";
- RAG 8.1 " Conception et exploitation technique des Aérodrômes"
- RAG 8.2 " Conception et exploitation technique des hélistations ;
- Circulaire N°004/2021/ANAC/DG/DE fixant le mécanisme de validation des données et informations aéronautiques à publier par la République Gabonaise

Ces exigences sont complétées entre autres par des documents d'orientations et les manuels pertinents de l'ASECNA en matière d'AIM, notamment :

- OACI Doc 8126 "Manuel des services de l'information aéronautique (AIS)";
- OACI Doc 8697 "Manuel des cartes aéronautiques";
- OACI Doc 9674 "Manuel WGS-84" (Manuel sur le système géodésique mondiale 1984);
- RIC-E-AIM (ASECNA)
- MANEX Information Locale.

1.5 Période d'application

Cet accord de niveau de service est applicable à sa date de signature par les parties prenantes.

La durée d'application de ce protocole est fixée à trois ans à compter de la date de signature. Il pourra être révisé, modifié ou reconduit par avenant après accord de chacune des parties prenantes et approbation par l'ANAC.

Une fois convenue, le Publicateur (ASECNA) et le créateur de données et d'informations (ANAC GABON) ne peuvent pas se retirer de tout ou d'une partie de cet accord dans les délais ci-dessus.

ck.

ck

1.6 Entités impliquées dans la fourniture des données

Les entités listées ci-dessous sont impliquées dans le traitement des demandes de publication.

- Bureau information aéronautique et cartographie de l'ANAC ;
- Unité de gestion de l'information aéronautique de l'ASECNA (AIM).

2. Services et niveaux de service

2.1 Obligations de l'ANAC

Dans le cadre de la mise en œuvre de cet accord, l'ANAC est chargée de fournir les données dont elle est responsable relatives au tableau 2 par voie hiérarchique dans le respect des spécifications suivantes :

- 1 Les demandes de publication doivent faire l'objet d'un contrôle à priori et prendre toutes les mesures correctrices avant publication. Pour ce faire, le tableau des métadonnées faisant foi dudit contrôle, doit toujours être fourni avec chaque demande de publication.
- 2 Les demandes de publication doivent respecter les spécifications de qualité de données requises dans le RAC 7.3.
- 3 Les demandes de publication (NOTAM/SUP AIP/AIC) doivent inclure une date d'entrée en vigueur et une période de validité.
- 4 Les demandes de publication de NOTAM doivent être rédigées en langage clair et transmises à l'ASECNA Gabon avant la date d'entrée en vigueur sous support papier ou électronique.
- 5 Les demandes de publication d'AIC et de supplément d'AIP doivent être rédigées en version anglaise et française puis transmises sous support papier ou électronique à l'ASECNA Gabon pour diffusion.
- 6 Les demandes de publication d'AIC et de supplément d'AIP doivent être transmises au moins 14 jours avant la date d'entrée en vigueur. Concernant les données AIRAC (1 cycle), elles doivent être transmises au moins 42 jours avant la date d'entrée en vigueur et les données AIRAC (2 cycles) au moins 70 jours avant la date d'entrée en vigueur.
- 7 La version modifiable des projets de demande de publication de supplément d'AIP et d'AIC doit être envoyée à l'ASECNA par voie électronique.
- 8 Les documents annexés à toutes demandes de publication doivent être paraphés ou signés.
- 9 Les données mises à jour relatives au tableau 2 doivent être fournies **annuellement** à l'ASECNA avant le **15 décembre**.
- 10 Les produits d'informations aéronautiques doivent faire l'objet d'un contrôle à posteriori et lorsqu'une erreur est décelée, l'ANAC saisira l'ASECNA pour correction dans les meilleurs délais.

REFERENCE	ENTITES DE DONNEES CONCERNEES	RESTRICTIONS/DELIMITATIONS
7 GEN 1.1	Administrations désignées	A l'exception des informations sous la responsabilité des autres sources.
7 GEN 1.2	Entrées et sorties des aéronefs	
7 GEN 1.3	Entrées et sorties des équipages	

CP

ck

7 GEN 1.5	Instruments de bord, équipement et documents de vol des aéronefs		
7 GEN 1.6	Résumé des règlements nationaux ainsi que des ententes et conventions internationales		
7 GEN 1.7	Différences par rapports aux normes, pratiques et procédures de l'OACI		
7 GEN 2.1	Jours fériés		
7 GEN 2.4	Indicateurs d'emplacement		
7 GEN 2.5	Liste des aides de Radionavigation		
7 GEN 3.6	Recherches et sauvetage	A l'exception des informations sous la responsabilité des autres créateurs de données	
7 GEN 4.3	Tableau récapitulatif des redevances	A l'exception des informations sous la responsabilité des autres créateurs de données.	
7 ENR 1	Règles et procédures générales		
7ENR4-5	Feux aéronautiques au sol- En route		
7 ENR 5.1	Zones interdites, réglementées et dangereuses		
7 ENR 5.2	Zones de manœuvres et d'entraînement militaires		
7 ENR 5.3	Autres activités de nature dangereuse : Survol des régions inhospitalières		
7 ENR 5.4	Obstacles à la navigation aérienne de route		
7 ENR 5.5	Zones d'activités aériennes sportives et récréatives		
7 ENR 5.6	Migration des oiseaux et zones fréquentées par une faune sensible		

ER.

α

7 AD 1.1	Disponibilité et conditions d'utilisation des aérodromes/hélistation		
7 AD 1.3	Répertoire des aérodromes et hélistations		
7 AD 1.4	Regroupement des aérodromes et pistes		
7 AD 1.5	Etat de certification des aérodromes		

Tableau 2 : Données à fournir par l'ANAC

NB :

- Toute demande, de publication de données aéronautiques, issue des créateurs n'ayant pas établi un arrangement formel avec le publicateur doit être préalablement autorisée par l'ANAC avant leur publication.
- Toute demande de publication relative à l'exploitation des drones doit être autorisée par l'ANAC avant leur publication.

2.2 Obligations de l'ASECNA

1. En cas de vérification à priori satisfaisante, L'ASECNA doit publier l'information à travers les produits d'information aéronautique suivants : NOTAM, SUP AIP, AIC, AIP, Amendement AIP et cartes aéronautiques en conformité avec la réglementation en vigueur sauf accord contraire par écrit avec le créateur de données et d'informations aéronautiques.
2. En cas de non-respect d'une exigence dans le contrôle à priori par l'unité AIM, cette dernière se tournera directement vers le Bureau Information Aéronautique et Cartographique de l'ANAC pour correction de la demande.
3. Effectuer le contrôle à postériori des publications et procéder immédiatement à des corrections le cas échéant en coordination avec le créateur des données.
4. Les publications étant disponibles sur le site AIS ASECNA, le publicateur se réserve le droit de transmettre la publication au créateur.

2.3 Exclusions

Les services liés à la fourniture de données, qui ne sont pas mentionnées dans le tableau 2 seront considérés comme des exclusions.

2.4 Limites

En matière de données brutes aéronautiques relatives au tableau 2, le seul interlocuteur de l'ASECNA est l'ANAC GABON.

ch.

or

ANNEXES

ch.

ck

ANNEXE 1 - Calendrier AIRAC

<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>
02 January	28 January	27 January	26 January	25 January
30 January	25 February	24 February	23 February	22 February
27 February	25 March	24 March	23 March	21 March
26 March	22 April	21 April	20 April	18 April
23 April	20 May	19 May	18 May	16 May
21 May	17 June	16 June	15 June	13 June
18 June	15 July	14 July	13 July	11 July
16 July	12 August	11 August	10 August	08 August
13 August	09 September	08 September	07 September	05 September
10 September	07 October	06 October	05 October	03 October
08 October	04 November	03 November	02 November	31 October
05 November	02 December	01 December	30 November	28 November
03 December	30 December	29 December	28 December	26 December
31 December				

<i>2025</i>	<i>2026</i>	<i>2027</i>	<i>2028</i>	<i>2029</i>
23 January	22 January	21 January	20 January	18 January
20 February	19 February	18 February	17 February	15 February
20 March	19 March	18 March	16 March	15 March
17 April	16 April	15 April	13 April	12 April
15 May	14 May	13 May	11 May	10 May
12 June	11 June	10 June	08 June	07 June
10 July	09 July	08 July	06 July	05 July
07 August	06 August	05 August	03 August	02 August
04 September	03 September	02 September	31 August	30 August
02 October	01 October	30 September	28 September	27 September
30 October	29 October	28 October	26 October	25 October
27 November	26 November	25 November	23 November	22 November
25 December	24 December	23 December	21 December	20 December

CR

4

ANNEXE 2 - Points de contact

Les points de contacts suivants assurent la mise en œuvre du SLA :

Organisation	Point Focal Titulaire	Point focal Suppléant
ANAC GABON	Laetitia DIECK DI MUGULE Chef de service Navigation Aérienne Laetitia.dieck@anac-gabon.com Tel (00241) 74483047	Dan Dastier MANFOUMBI Chef de bureau AIM/MAP dandastier.manfoumbi@anac- gabon.com TEL : (00241) 66112986
ASECNA Représentation au Gabon	Jean Paul EKAMBA, Commandant d'Aérodrome EKAMBAJea@asecna.org TEL : (00241) 65182261	Marie Ange NSE CAKPO Chef Unité AIM NSECAKPOMar@asecna.org TEL : (00241) 65655110


CP

a

ANNEXE 3 : formulaire de demande de publication par NOTAM

REF: ANAC-F-01 (06/07)

Agence Nationale
de l'Aviation Civile



REPUBLIQUE ALGERAISE
DEMOCRATIE ET JUSTICE

FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOTAM

INFORMATIONS DU POSTULANT			
1. Date de dépôt à l'ANAC :			
2. Créateur de la donnée (structure/juridité)			
Nom :			
Numéro de téléphone :			
E-mail :			
RENSEIGNEMENTS SUR L'ACTIVITE			
3. Type de NOTAM			
	NOTAM B	NOTAM C	NOTAM N
4. Coordonnées géographiques du centre approximatif de la zone concernée			
LATITUDE :		LONGITUDE :	
5. Rayon d'action de la zone concernée			
6. Période de validité		Date de début	Heure de début
		Date de fin :	Heure de fin (UTC) :
7. Unités horaires (UTC)			
8. Texte du NOTAM (description de l'opération et de l'information à diffuser)			
9. Limites verticales en altitude (ou MSL (si nécessaire))		Limite inférieure	Limite supérieure
10. Date et visa du créateur de la donnée			

Cadre réservé à l'ANAC

A. Exigences des métadonnées	
Date et visa de vérification	Date et visa de validation
Chef de service NA	Directeur de l'exploitation aérienne

REF: ANAC-F-01 (06/07) | TEL: 021 21 42 84 44 | FAX: 021 21 42 84 45 | ANAC@ANAC.DZ | WWW.ANAC.DZ

CR

CR

ANNEXE 4 : formulaire de demande de SUP AIP/AIC

DE 4815-00007 1-01-01-000 2007

Agence Nationale
de l'Aviation Civile



Direction Générale
de l'Aviation Civile

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUP AIP/AIC

1. Informations du postulant

Date de dépôt à PANAC :
 Créateur de la donnée (structure /entité):
 Nom :
 Numéro de téléphone :
 E-mail :

2. Type de SUP AIP

Nouveau Remplacement

3. Texte en langage clair

Version française	Version anglaise

4. Période de validité

Date de mise en vigueur :
 Date de validité :

5. Date et visa du créateur de la donnée

Cadre réservé à PANAC

6. Exigences des métadonnées

Date et visa de vérification	Date et visa de validation
Chef de service NA	Directeur de l'exploitation aérienne

04 20 22400 - 00351-76 20 204 054 - 40 00 2761 - 042390200000 - www.mecan.fr

CR

CR

ANNEXE 5 : Les exigences des métadonnées

Les données doivent être fournies avec les métadonnées suivantes :

Groupe de Métadonnées	Métadonnée	Observations
Vérification	<ul style="list-style-type: none">○ Nom du vérificateur○ Date et heure de vérification○ Signature	obligatoires
Validation	<ul style="list-style-type: none">○ Nom du validateur○ Date et heure de validation○ Signature	obligatoires

CR.

16
CR

ANNEXE 6 : Indicateurs de niveau de service

Les mesures suivantes seront utilisées pour évaluer la performance du service :

Mesure	Description	Cible
Format	Les données sont fournies à l'ASECNA par le créateur de données et d'informations aéronautiques, sans erreur dans la présentation ou le contenu, ou dans le format	100 %
Publication	AIM publiera les données dans le délai requis (par ex. en conformité avec le cycle AIRAC).	100 %
Qualité de la publication	Les produits préparés seront fournis conformément aux normes applicables	100 %
Qualité des données	Les données sont fournies à l'AIM par le créateur de données avec les niveaux de qualité requise par le RAC 7.3	100 %
Durée	Les données sont livrées à l'AIM par le créateur de données dans les délais spécifiés	100 %

ch.

a

ANNEXE 7 : Tableau récapitulatif des créateurs de données et informations aéronautiques de l'AIP

Réf AIP	Groupe de données	Créateurs de données et d'informations aéronautiques
7GEN 1-1	Administrations désignées	ANAC ASECNA Gestionnaire d'aérodrome
7GEN 1-2	Entrée, transit et sortie des aéronefs	ANAC
7GEN1-3	Entrée, transit et sortie des passagers et des membres d'équipage	ANAC
0GEN1-4	Entrée transit et sortie des marchandises	ASECNA
7GEN1-4	Entrée transit et sortie des marchandises	ANAC
0GEN1-5	Instruments de bord et équipements et documents de vol des aéronefs	ASECNA
7GEN1-5	Instruments de bord et équipements et documents de vol des aéronefs	ANAC
0GEN1-6	Résumé des règlements nationaux ainsi que des entêtes et conventions internationales	ASECNA
7GEN1-6	Résumé des règlements nationaux ainsi que des entêtes et conventions internationales	ANAC
0GEN1-7	Différences par rapports aux normes, pratiques et procédures de l'OACI	ASECNA
7GEN1-7	Différences par rapports aux normes, pratiques et procédures de l'OACI	ANAC
0GEN2-1	Système de mesure, marques d'aéronef, jours fériés	ASECNA
7GEN2-1	Jours fériés	ANAC
0GEN2-2	Abréviations utilisées dans les publications AIS	ASECNA
0GEN2-3	Signes conventionnels des cartes	ASECNA
7GEN2-4	Indicateurs d'emplacement	ANAC
0GEN2-5	Liste des aides de radionavigation	ASECNA
7GEN2-5	Liste des aides de radionavigation	ANAC ASECNA
0GEN2-6	Tables de conversion	ASECNA
0GEN2-7	Tableau des heures de lever et de coucher du soleil	ASECNA
0GEN3-1	Service d'information aéronautique (SIA)	ASECNA
0GEN3-2	Cartes aéronautiques	ASECNA
0GEN3-3	Services de la circulation aérienne	ASECNA
0GEN3-4	Services des télécommunications	ASECNA
7GEN3-4	Services des télécommunications	ASECNA
0GEN3-5	Services météorologiques	ASECNA
0GEN3-6	Recherche et sauvetage	ASECNA
7GEN3-6	Recherche et sauvetage	ANAC
0GEN4-1	Redevances d'aérodrome/d'hélistation	ASECNA
0GEN4-2	Redevance des services de la navigation aérienne	ASECNA
7GEN4-3	Tableau récapitulatif des redevances	ASECNA Gestionnaire d'aérodrome ANAC
0ENR1-1	Règles et procédures générales	ASECNA
0ENR1-2	Règles de vol à vue	ASECNA
0ENR1-3	Règles de vol aux instruments	ASECNA
0ENR1-4	Classification et description de l'espace aérien ATS	ASECNA
0ENR1-5	Procédure d'attente' approche et de départ	ASECNA

ck.

α

oENR1-6	Services et procédures radar	ASECNA
7ENR1-6	Services et procédures radar	ASECNA
oENR1-7	Procédure de calage altimétrique	ASECNA
7ENR1-7	Procédure de calage altimétrique	ASECNA
oENR1-8	Procédures complémentaires régionales	ASECNA
oENR1-9	Gestion des courants de trafic aérien	ASECNA
oENR1-10	Planification des vols	ASECNA
7ENR1-10	Planification des vols	ASECNA
oENR1-11	Adressage des messages de plan de vol	ASECNA
oENR1-12	Interception des aéronefs civils	ASECNA
7ENR1-12	Interception des aéronefs civils	ASECNA
oENR1-13	Intervention illicite	ASECNA
7ENR1-13	Intervention illicite	ASECNA
oENR1-14	Incidents de la circulation aérienne/Imprimé de compte rendu	ASECNA
7ENR1-14	Incident de la circulation aérienne	ASECNA
oENR2-1	FIR-UIR-TMA	ASECNA
oENR2-2	CTR	ASECNA
oENR3-1	Routes ATS inférieures	ASECNA
oENR3-2	Routes ATS supérieures	ASECNA
oENR3-3	Routes RNAV	ASECNA
oENR3-4	Routes d'hélicoptères	ASECNA
oENR3-5	Autres routes	ASECNA
oENR3-6	Attente en route	ASECNA
oENR4-1	Aides de radionavigation de route	ASECNA
oENR4-2	Systèmes spéciaux de navigation	ASECNA
oENR4-3	GNSS	ASECNA
oENR4-4	Indicatifs codes des significatifs	ASECNA
oENR4-5	Feux aéronautiques au sol- En route	ASECNA
7ENR4-5	Feux aéronautiques au sol- En route	ANAC
oENR5-1	Zones interdites réglementées et dangereuses	ASECNA
7ENR5-1	Zones interdites réglementées et dangereuses	ANAC
oENR5-2	Zones de manœuvres et d'entraînement militaires et zone d'identification de défense aérienne (ADIZ)	ASECNA
7ENR5-2	Zones de manœuvres et d'entraînement militaires et zone d'identification de défense aérienne (ADIZ)	ANAC
oENR5-3	Autres activités de nature dangereuse et dangers potentiels	ASECNA
7ENR5-3	Autres activités de nature dangereuse et dangers potentiels	ANAC
oENR5-4	Obstacles à la navigation aérienne	ASECNA
7ENR5-4	Obstacles à la navigation aérienne	ANAC
oENR5-5	Zones d'activités aériennes sportives	ASECNA
7ENR5-5	Zones d'activités aériennes sportives	ANAC
oENR5-6	Migrations d'oiseaux et zones fréquentées par une faune sensible	ASECNA
7ENR5-6	Migrations d'oiseaux et zones fréquentées par une faune sensible	ANAC
oENR 6	Cartes de croisière	ASECNA
oAD 1	Aérodrome introduction	ASECNA
7 AD 1.1	Disponibilité et conditions d'utilisation des aérodromes/hélistations	ANAC
oAD 1-2	SLI	ASECNA
7AD 1-3	Index des aérodromes et hélistations	ANAC
7AD 1.4	Regroupement des aérodromes/hélistations	ANAC
7AD 1.5	État de certification des aérodromes	ANAC

OK

OK

7AD 2-1	Indicateur d'emplacement et nom de l'aérodrome	Gestionnaire d'aérodrome
7AD 2-2	Données géographiques et administratives	ASECNA Gestionnaire d'aérodrome
7AD 2-3	Heures de fonctionnement	ASECNA Gestionnaire d'aérodrome
7AD 2-4	Services d'escale et d'assistance	Gestionnaire d'aérodrome
7AD 2-5	Services aux passagers	Gestionnaire d'aérodrome
7AD 2-6	Service de sauvetage et Lutte contre l'incendie	ASECNA
7AD 2-8	Aire de trafic-voies de circulation-points de vérification	ASECNA Gestionnaire d'aérodrome
7AD 2-9	Système de guidage et de contrôle de mouvements	ASECNA Gestionnaire d'aérodrome
7AD 2-10	Obstacles d'aérodromes	ASECNA Gestionnaire d'aérodrome
7AD 2-11	Renseignements météorologiques fournis	ASECNA
7AD 2-12	Caractéristiques physiques des pistes	Gestionnaire d'aérodrome
7AD 2-13	Distances déclarées	Gestionnaire d'aérodrome
7AD 2-14	Dispositif lumineux d'approche et balisage lumineux de piste	ASECNA
7AD 2-15	Autres dispositifs lumineux, alimentation électrique auxiliaire	ASECNA
7AD 2-16	Aire d'atterrissage d'hélicoptère	Gestionnaire d'aérodrome
7AD 2-17	Espace aérien ATS d'aérodrome (CTR)	ASECNA
7AD 2-18	Installations de télécommunication des services de la circulation aérienne	ASECNA
7AD 2-19	Aide de radionavigation d'atterrissage	ASECNA
7AD 2-20	Règlements locaux de l'aérodrome	ANAC Gestionnaire d'aérodrome
7AD 2-21	Procédure antibruit	Gestionnaire d'aérodrome
7AD 2-22	Procédure de vol	ASECNA
7AD 2-23	Renseignements supplémentaires	Gestionnaire d'aérodrome
7AD 2-24	Cartes relatives à l'aérodrome	ASECNA Gestionnaire d'aérodrome

OK.

OK